

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 6 avril 2022

L'an 2022 et le 6 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présent(s):

Pascal ARTECHEA; Maire.

Jocelyne JOUCQUE, Hélène CHABOCHE, Sébastien JACOB, Françoise LEMAITRE, Bruno FARINA; Adjoints

au Maire. Bruno BELHOMME, Sébastien COME, Antony ORLANDI; Conseillers Délégués.

Aurélie ALVES DE MAGALHAES, Martine CASSOURA, Dominique CHAMBONNIERE, Pascale FINK, Frédéric GODEFROY, Marie-Thérèse LABOUESSE, Stéphanie PATRIX PICARD, Cécile RENOULT, Charlène SAUVÉ,

Gérard SOURISSEAU, Jean-Luc VASSARD; Conseillers.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Sophie FORTIN	Α	Cécile RENOULT
Jean-Pierre LEROY	A	Bruno FARINA
Myriam NOUNI	A	Charlène SAUVÉ
Hervé VILLATTE	A	Sébastien JACOB

Excusé(s) sans pouvoir : Anne-Marie BERTRAND

Absent(s): Kamel MIKKICHE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	26
Présents au Conseil Municipal :	20
Date de convocation :	Vendredi 1er avril 2022
Acte rendu exécutoire auprès de la Sous-Préfecture de Dreux le :	

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00

- → Monsieur le Maire sollicite un volontaire pour assurer le secrétariat de séance.
- → Monsieur Antony ORLANDI est volontaire.

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Monsieur Antony ORLANDI.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ Monsieur le Maire, confie après le vote le secrétariat de séance à Monsieur Antony ORLANDI.

Chapitre 1: Institution

Lecture et approbation du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 30 mars 2022 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail le 1^{er} avril 2022. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Aucune observation de l'assemblée.

→ Il est donc approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'un document de signature va transiter.

Chapitre 2: Finances

Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire expose :

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Maire présente le tableau du comptable.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	1
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Il ressort donc expressément de l'article précité que le maire – en exercice - « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992) ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emplo	vés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	828 395,00	814 417,53	6 008,24	0,00	7 969,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 583 000,00	1 524 575,61	0,00	0,00	58 424,39
014	Atlénuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	787 500,00	710 942,47	0,00	0,00	76 557,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	3 198 895,00	3 049 935,61	6 008,24	0,00	142 951,15
66	Charges financières	72 300,00	54 267,57	16 175,78	0,00	1 856,65
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	765,10	0,00	0,00	5 234,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	117 500,00	4 476,91			113 023,09
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 444 695,00	3 109 445,19	22 184,02	0,00	313 065,79
023	Virement à la section d'investissement (2)	956 311,64				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	209 539,94	193 068,13			16 471,81
043	Opérat* ordre întérieur de la section (2)	0,00	0,00	3-24-6-23		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 165 851,58	193 068,13			972 783,45
	TOTAL	4 610 546,58	3 302 513,32	22 184,02	0,00	1 285 849.24
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	co 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits emplo	yés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	3 000,00	14 417,55	0,00	0,00	-11 417,55
70	Produits services, domaine et ventes div	133 250,00	211 663,06	0,00	0,00	-78 413,06
73	Impôts et taxes	2 139 850,00	2 137 424,13	0,00	0,00	2 425,87
74	Dotations et participations	1 217 150,00	1 402 288,34	0,00	0,00	-185 138,34
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00	70 469,25	0,00	0,00	-6 469,25
I	otal des recettes de gestion courante	3 557 250,00	3 836 262,33	0,00	0,00	-279 012,33
76	Produits financiers	0,00	17,99	0,00	0,00	-17,99
77	Produits exceptionnels	4 000,00	12 731,82	0,00	0,00	-8 731,82
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 561 250,00	3 849 012,14	00,0	0,00	-287 762,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 750,00	4 750,00			0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 750,00	4 750,00			0,00
	TOTAL	3 566 000,00	3 853 762,14	0,00	0,00	-287 762,14
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 1 044 546,58				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 674,00	2 947,68	25 200,00	16 526,32
204	Subventions d'équipement versées	76 442,04	35 184,04	39 560,00	1 698,00
21	Immobilisations corporelles	1 401 511,58	843 440,76	128 095,33	429 975,49
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	164 620,02	106 133,15	0,00	58 486,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépanses d'équipement	1 687 247,64	987 705,63	192 855,33	506 686,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 615,05	45 615,05	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 000,00	279 535,52	0,00	10 464,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle) (5)	0,00	00,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	335 615,05	325 150,57	0,00	10 464,48
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	2 022 862,69	1 312 856,20	192 855,33	517 151,16
040	Opërat° ordre transfert entre sections (1)	4 750,00	4 750,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	9 880,00	9 878,70		1,30
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	14 630,00	14 628,70		1,30
	TOTAL	2 037 492,69	1 327 484,90	192 855,33	517 152,46
D 001	Pour information Soide d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 264 974,03			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	426 539,59	173 385,70	190 672,80	62 481,09
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	155 000,00	155 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	581 539,59	328 385,70	190 672,80	62 481,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	63 615,05	171 801,47	0,00	-108 186,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	481 580,50	481 580,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôls et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	545 195,55	653 381,97	0,00	-108 186,42
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	1 126 735,14	981 767,67	190 672,80	-45 705,33
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	956 311,64		2.00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	209 539,94	193 068,13		16 471.81
041	Opérations patrimoniales (1)	9 880,00	9 878,70		1,30
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	1 175 731,58	202 946,83		972 784,75
	TOTAL	2 302 466,72	1 184 714,50	190 672,80	927 079,42

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Sébastien COME: Je voudrais avoir des précisions sur les totaux « notamment en investissement ». Et la différence des chiffres du tableau.

Monsieur le Maire: La dernière colonne précise les Crédits Annulés. Il s'agit de l'annulation de crédits restés sans utilisation en fin d'exercice. Je tiens par ailleurs à remercier l'ensemble du conseil municipal pour votre patience notamment dans le domaine de l'investissement. Saint Lubin des Joncherets a été très surveillée en 2021, mais nous avons géré et le résultat est positif. Nous devons rester prudent sur l'investissement pour les futurs projets notamment le Bourg-Centre.

Le conseil municipal après avoir constaté le retrait de Monsieur le Maire des débats ;

Constate que le doyen d'âge Monsieur Dominique CHAMBONNIERE préside la séance.

Monsieur le Président propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	22	Abstention(s)	1
Votant(s)	23	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	23

→ Les comptes administratifs sont adoptées.

Affectation du résultat 2021

Après avoir constaté le retour de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est au complet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal;

Après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2021, il y aurait lieu d'affecter les résultats. Monsieur le Maire propose d'affecter ainsi le résultat :

	AFFECTATION DE L'EXCERCICE 2021	
	INVESTI	SSEMENT
	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	407 744.43 €	
	FONCTIO	NNEMENT
	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		1 163 684.42 €

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	23	Abstention(s)	1
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

La délibération est adoptée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas augmenter les taux d'impositions 2022;

	Bases Notifiées	Taux Appliqués	Produit Voté
Taxe Foncière Bâti	3 108 44 €	21.33 % Commune 20.22 %	1 348 298€
		Département	
Taxe Foncière Non Bâti	76 882 €	31.59 %	24 988 €

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Gérard SOURISSEAU: Il va y avoir une augmentation au niveau nationale de l'ordre de 3%. C'est dans la loi de finances. En tout cas, c'est le contexte macroéconomique et la trajectoire des finances publiques prévue.

Monsieur le Maire : Les valeurs locatives étant revalorisées la feuille des impôts va augmenter.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire expose ;

Les services communaux à caractère social, éducatif, culturel, des cimetières, du droit de place, créés au niveau communal reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers. Leurs conditions de tarification doivent être définies dans le respect du principe d'égalité des usagers du service public.

Monsieur le Maire précise vouloir augmenter le tarif « jour supplémentaire » pour le chenil de 9 €, ce qui résulte un passage à 20€ par jour complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les tarifs communaux ci-dessous :

	TARIFS 2022	RAPPEL TARIFS 2021	
DROIT DE PLACE			
Place de la Poste	15,00 €	15,00 €	
Place du marché rue Georges Cloarec	15,00 €	15,00 €	
Stationnement carsion outilizes	3 00,00€	79,00 €	
BOIS DE CHAUFFAGE		1	
Agents communaux	32,00 €	32,00 €	
Autres demandeurs	50,00 €	46,00 €	
BOIS BLANC	31330007		
Agents communaux	24,00 €	24,00 €	
Autres demandeurs	35,00 €		
CONCESSION CIMETIERE			
Terrain (15 ans)	155,00 €	155,00 €	
Terrain (30 ans)	255,00 €	255,00 €	
Columbarium (15 ans)	250,00 €	250,00 €	
Columbarium (30 ans)	350,00 €	350,00 €	
Cavume (15 ans)	210,00 €	210,00 €	
Cavumo (30 ans)	320,00 €	320,00 €	
Jardin du souvenir plaque + autocollant	42,00 €	42,00 €	
BIBLIOTHEQUE		-53.50	
Moins de 16 ans	GRATUITÉ	GRATUITÉ	
Plus de 16 ans	GRATUITÉ	5,20 €	
LOYERS COMMUNAUX	Locations selon l'IRL*	Locations selon FIRL*	
LOYER DES JARDINS COMMUNAUX	54,00 €/AN	54,00 €/AN	
CHENIL	1º jour/nuit do prise en charge: 50,00 € Par jour suppl. : 20,00 €	1 st jour/nuit de prise en charge: 50,00 € Par jour suppl.: 11,00 €	
	PATION SCOLAIRE		
Enfant maternelle hors commune		00€	
Enfant primaire hors commune	565,		
Repas enfant		5€	
Repas adulte		0€	
Repas enfant hors commune		0.6	
Repas occasionnel		9.0	
Repas apporté	0	c	

Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec l'entreprise CONVIVIO pour la restauration collective. Il en ressort que la phase de négociation va être compliquée. Le contexte économique général tant au niveau national et international a changé et cela inquiète beaucoup. Nous devons prévoir et anticiper une hausse des tarifs.

Monsieur Bruno FARINA: C'est pareil pour l'ensemble des secteurs.

Monsieur le Maire : Oui. Gardons aussi à l'esprit que puisque l'ensemble des secteurs augmentent, Convivio pratique aussi l'augmentation par rapport au prix du carburant par exemple. Et la marge est réduite néanmoins. Peut-être que nous devrions étudier l'idée d'une restauration locale, type cuisine centrale.

Madame Martine CASSOURA: As-tu une cuisine capable de la faire dans le secteur?

Monsieur Gérard SOURISSEAU: La seule capable de la faire est Vernouillet. Il y a un projet pour Dreux mais dans 3-4 ans.

Madame Françoise LEMAITRE: 4 ans, cela fait loin. Il existe des circuits courts dans le secteur.

Monsieur Gérard SOURISSEAU: Oui. Sodexo par exemple, dans l'ouest Parisien. J'anticipe un peu, mais il y a aussi API Restauration. Ce sont des moyens de circuit courts.

Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES : API est une bonne entreprise. Le fonctionnement est pratique, par exemple elle utilise des bacs inox.

Monsieur Gérard SOURISSEAU: Très familiale. C'est une entreprise qui fonctionne avec des producteurs locaux.

Madame Françoise LEMAITRE: Attention quand même, parce que si nous devons nous positionner pour la rentrée, API ne sera pas opérationnel avant l'automne 2022, donc pas en septembre.

Monsieur Gérard SOURISSEAU : En effet, mais ils pourront approvisionner nos cantines. Ils en ont la capacité.

Monsieur le Maire: Avons-nous un interlocuteur sur notre territoire?

Monsieur Gérard SOURISSEAU: N'étant pas encore installé, c'est difficile. Mais nous pouvons communiquer avec un échelon supérieur.

Monsieur le Maire : Nous avons encore quelques semaines pour échanger sur le sujet.

Monsieur Sébastien JACOB: Oui, le présent contrat stipule un renouvellement par an.

Monsieur Bruno BELHOMME : Peut-être qu'il faut informer Convivio d'une résiliation du contrat a terme.

Madame Martine CASSOURA: Attention aux familles et pour les inscriptions de la rentrée 2022.

Monsieur Sébastien JACOB : Les inscriptions sont déjà faites.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire expose;

Le Budget primitif 2022 s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 30 mars dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose que le Budget Primitif de Saint Lubin des Joncherets établi en M 57, soit présenté par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

Les budgets qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal se décomposent de la manière suivante : (les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre ainsi que les reports)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20	21	2022	
Chapitres	Voté	Réalisé	Propositions	
Charges à caractère général	828 395	820 425,77	997 200	
Charges de personnels et frais	1 583 000	1 524 575,61	1 663 700	
Autres charges de gestion courante	747 500	710 942,47	750 740	
Charges financières	72 300	70 443,35	58 813,30	
Charges exceptionnelles	6 000	765.10	1 000	
Dotations aux amortissements	117 500	4 476.91	47 000	
Total des dépenses réelles	3 444 695	3 131 629,21	3 518 453,30	
Virement de la section d'investissement	956 311,64	0	1 015 991,22	
Opération d'ordre de transfert	209 539,94	193 068,13	231 603,23	
Total des dépenses d'ordre	1 165 851,58	193 068,13	1 247 594,45	
Total des dépenses d'exploitation	4 610 546,58	3 324 697,34	4 766 047,75	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20	21	2022	
Chapitres	Voté	Réalisé	Propositions	
Atténuations de charges	3 000	14 417,55	4 000	
Produits des services	133 250	211 663,06	207 950	
Impôts et taxes	2 139 850	2 137 424,13	2 137 500	
Dotations, subventions et participations	1 217 150	1 402 288,34	1 163 300	
Autres produits	64 000	70 469,25	65 000	
Produits financiers	0	17,99	50	
Produits exceptionnels	4 000	12 731,82	1 000	
Total des recettes réelles	3 561 250	3 849 012,14	3 578 800	
Excédent antérieur reporté	1 044 546,58	1 044 546,58	1 116 368,42	
Total des recettes d'exploitation	4 610 546,58	4 898 308,72	4 766 047,75	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20:	21	2022	
Chapitres	Voté	Réalisé	Propositions	
Dotations, fonds divers et réserves	45 615,05	45 615,05	0	
Emprunts et dettes assimilées	290 000	279 535,52	307 560,41	
Immobilisations incorporelles	44 674	2 947,68	55 200	
Subventions d'équipements versées	76 442,04	35 184,04	59 560	
Immobilisations corporelles	1 401 511,58	843 440,76	1 427 566,04	
Dotations aux amortissements	117 500	4 476.91	47 000	
Immobilisations en cours	164 620,02	106 133,15	30 000	
Total des dépenses réelles	2 022 862,69	1 312 856,20	1 879 886,45	
Opérations d'ordre de transfert	4 750	4 750	23 563,33	
Opérations patrimoniales	9 880	9 878,70	10 000	
Déficit antérieur reporté	264 974,03	264 974,03	407 744,43	
Total des dépenses d'investissement	2 302 466,72	1 592 458,93	2 321 194,21	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	20	21	2022	
Chapitres	Voté	Réalisé	Propositions	
Dotations, fonds divers et réserves	545 195,55	653 381,97	572 926,96	
Subventions d'investissement	426 539,59	173 385,70	190 672,80	
Emprunts et dettes assimilées	155 000	155 000	300 000	
Total des recettes réelles	1 126 735,14	981.767,67	1 063599,76	
Virement de la section de fonctionnement	956 311,64	0	1 015 991,22	
Opération d'ordre de transfert	209 539,94	193 068,13	231 603,23	
Total des recettes réelles	2 302 466,72	1 184 714,50	2 321 194,21	
Excédent antérieur reporté	1,2			
Total des recettes d'exploitation	2 302 466.72	1 184 714,50	2 321 194,21	

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée.

Utilisation des salles communales par la catégorie professionnelle

Mr Le Maire expose;

Les salles de la commune peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs. Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités professionnelles ou d'apporter une aide efficace au développement du territoire à ouvrir la location des salles de la commune aux utilisateurs professionnels. Cependant, les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales mais aussi financièrement acceptables pour la commune.

Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur les tarifs de la grille tout public et d'y appliquer une hausse de 40 %.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur Jean-Luc VASSARD : Il n'y aura pas de difficultés pour les locations tout public ?

Monsieur le Maire : Aucune. La location restera ouverte pour tous, mais avec un tarif différent pour la catégorie des festivités professionnelles.

Madame Martine CASSOURA: C'est vrai qu'il y a déjà des locations pour des réveillons par exemple payants ou des grands évènements.

Monsieur le Maire : Oui, dès qu'il y a un intérêt financier c'est du commerce.

Madame Martine CASSOURA: Et pour la salle des associations?

Monsieur le Maire: Restons vigilant. Je profite de l'intervention de Martine CASSOURA, pour vous relayer un incident qui aurait pu être d'une grande gravité. Ce week-end nous avons loué une salle. Les loueurs ont amené des bacs inox et installé des bougies sous les bacs pour chauffer les plats. Des bougies chauffe-plats en nombre. Ce n'est pas raisonnable et pas responsable. J'ai donc ouvert la partie cuisine.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)	
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

Vente d'un étang sur la commune

Monsieur Le Maire expose;

Un étang privé ayant été vendu sans passer par le droit de préemption, Monsieur le Maîre sollicite le Conseil Municipal afin d'engager une réflexion et solliciter une procédure pour vice de forme auprès du notaire. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour engager cette procédure qui fera l'objet d'un fondement juridique.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	24	Abstention(s)]
Votant(s)	24	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	24	

Chapitre 3: Questions diverses

Collecte Ukraine:

Monsieur le Maire évoque la collecte au profit de l'Ukraine qui est désormais terminée. Cette collecte a été fructueuse, et sera acheminée dès demain à la Protection civile à Béville-le-Comte, pour être ensuite dirigée vers le Centre collecteur d'Orléans. Il remercie le Centre Leclerc pour le prêt gracieux d'un véhicule, les bénévoles qui ont participé à cette opération, et tout particulièrement le Centre du Bois Clair par le biais de Mme Anne-Marie Bertrand, pour les dons importants de matériel (brancard, fauteuils handicapés, déambulateurs, béquilles, etc...)

Rue du 8 mai 1945 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vacance d'un pavillon communal. Un échange interne s'instaure.

Partenariat avec la Commune de Nonancourt :

Monsieur le Maire, indique avoir pris attache téléphonique avec Monsieur le maire de Nonancourt afin d'échanger sur les dossiers. Un intérêt plus particulier est apporté pour le domaine de l'enfance-jeunesse. D'autres projets sont en cours. Le nouveau conseil municipal prend actuellement ses marques. Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement la commune de Nonancourt.

Problématique de « voitures tampons »

Monsieur Jean-Luc VASSARD : Au niveau de la Pharmacie et de Maison France Services, il y a encore des véhicules tampons, où en est la procédure ?

Monsieur le Maire : C'est toujours en cours. Nous allons faire le nécessaire dans les prochaines semaines. Mais cela coûte financièrement à la commune.

Monsieur Gérard SOURISSEAU : Il y a le même problème dans chaque commune.

Foncier sur la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un certains nombres de projets fonciers sur la commune et d'une perspective de développement. Il indique que cela devra faire l'objet d'une réflexion en Conseil Municipal.

Un échange interne s'instaure sur les parcelles privées et publiques.

Gens du voyage:

Monsieur Gérard SOURISSEAU : informe que Dreux Agglomération travaille sur le plan départemental. Un bureau d'études étudie la faisabilité foncière du territoire.

Madame Jocelyne JOUCQUE: Avons-nous plus de précisions sur la localisation?

Monsieur Gérard SOURISSEAU : Pas pour le moment. Il y aura un terrain pour les grands passages et 2 autres de moindre importance sur le territoire.

Encombrement:

Monsieur Frédéric GODEFROY: informe qu'il y a un barrage cartonné au niveau du ruisseau.

Monsieur le Maire : Indique qu'il s'agit d'un habitant, qui parfois bloque avec des cartons la circulation de l'eau. Une vigilance sera apportée à la problématique.

Informations:

Madame Hélène CHABOCHE:

Mardi 13 avril aura lieu une animation autour d'un conte pour enfant (à partir de 6 ans) à 15h - Gratuit

Monsieur Sébastien JACOB:

- La consultation pour la délégation de service publique Petite-Enfance / Enfance / Jeunesse est terminée. La commission d'appel d'offre va se réunir. Une réflexion commune sur le domaine de la famille devra se faire afin de répondre au mieux aux objectifs de notre projet politique. Le côté financier de la thématique enfance/jeunesse doit être contenu également. Le Conseil Municipal devra se pencher prochainement sur des choix stratégiques.
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers organisent un grand rassemblement le 26 juin 2022 sur la commune. Il s'agit d'un rassemblement technique, ludique et important pour le milieu des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Monsieur Bruno FARINA:

Les demandes de subventions sont en cours d'étude sur les mêmes critères que l'an passé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h55.

Monsieur ORLANDI Antony

Secrétaire de séance

Vule:

Monsieur Le Maire

Pascal ARTÉCHEA

Affiché le :